

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 À 20h00 À LA SALLE LOUIS DUPÉRÉ.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Sur place	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	Sur place	siège n° : 1
M. Stéphane Deschênes, conseiller	Sur place	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	Sur place	siège n° : 4
M. Serge Fournier, conseiller :	Sur place	siège n° : 5
Mme Bianca Gagnon, conseillère :	Sur place	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

M. Étienne Lévesque, conseiller : Sur place siège n° : 2

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

3 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers d'août 2021
 - 6.3. Modification du calendrier des séances du conseil
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), demande au volet 5 accélération
 - 8.2. Appel d'offres fourniture de gaz propane
9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Impression du livre « Saint-Gabriel-de-Rimouski, une paroisse en évolution »
 - 10.2. Fête du 150^e ouverture d'un compte auprès de Desjardins Entreprises
 - 10.3. Renouvellement plan de communication avec Harfang Studio multimédia
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Étude de faisabilité concernant la mise en place d'un service de gestion animalière
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Fournier

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-09-149 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes Maire

- Il n'y a pas eu de réunion de la MRC en août;
- Il y a eu une rencontre publique pour la Régie des matières résiduelles afin de mesurer l'acceptabilité sociale du nouveau site d'enfouissement.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : siège n° : 1

- Le compacteur n'est pas encore réparé;
- Il y a eu un peu de nivelage en août;
- L'élaboration de la demande au PAVL avance.

M. Étienne Lévesque, conseiller : siège n° : 2

M. Stéphane Deschênes, conseiller : siège n° : 3

- GRH : monsieur Jean-Denis Bernier est de retour à son poste;
- Pour la gestion de l'eau, la nouvelle sonde est arrivée à l'usine.

M. Guillaume Lavoie, conseiller : siège n° : 4

- De nouvelles constructions sont presque érigées dans le secteur du Mont-Comi.

M. Serge Fournier, conseiller : siège n° : 5

- SQ : On est en attente du compte-rendu des deux derniers mois;
- Service incendie : Le camion n'a pas passé les tests de pompe.

Mme Bianca Gagnon, conseillère : siège n° : 6

- Les jeux d'eau sont presque complétés;
- Elle et Louis-George Lévesque sont à mettre en place des solutions pour contrôler le passeport vaccinal lors des activités;
- Les activités et projets du 150^e débutent doucement avec l'élaboration du premier livre;

- Pour l'école il y a des projets pour rendre un meilleur accès sécuritaire.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Ville de Mont-Joli : Nous envoie une invitation pour l'inauguration de l'Amphithéâtre Desjardins le 17 septembre à 15h30;

Recyc-Québec : nous informe que la compensation 2020 est d'un montant de 22 708.68\$;

Monsieur Charles-Olivier Bolduc : Un collectif de développeur d'un projet de minimaisons s'enquière des disponibilités de construction à Saint-Gabriel-de-Rimouski;

Centre de Mise en Valeur des opérations Dignité : effectue un suivi sur l'opération de sauvegarde des églises rurales;

M.A.M.H. : Nous place en copie conforme d'une lettre envoyée à la MRC sur la non-conformité d'un règlement;

Société d'Habitation du Québec : nous fais parvenir une modification budgétaire pour des établissements en opération dans la MRC.

21-09-150

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 août 2021 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 août 2021 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #23934 à 23986	73 108.67\$
Prélèvements #2950 à 2974	35 658.13\$
Salaires élus (août)	2 769.29\$
Salaires employés (18/07 au 21/08)	36 406.91\$
Salaires pompiers (18/07 au 21/08)	1 682.83\$
Total	149 625.83\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-09-151

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER AOÛT 2021

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 août 2021 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-09-152

6.3 - MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à la date des mises en candidature pour les élections générales du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE le conseil municipal ajoute la date du lundi 4 octobre 2021 pour la tenue de la séance ordinaire d'octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-09-153

8.1- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), DEMANDE AU VOLET 5 ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Frédéric Lee, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-09-154

8.2 – APPEL D'OFFRES FOURNITURE DE GAZ PROPANE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski utilise du gaz propane pour son garage municipal, son centre polyvalent ainsi que pour la resurfaceuse de l'aréna;

ATTENDU QUE l'actuel contrat en approvisionnement a pris fin au printemps 2019

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise monsieur Frédéric Lee directeur général à lancer un appel d'offres pour la fourniture en gaz propane pour les années 2022, 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-09-155

10.1 – IMPRESSION DU LIVRE « SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, UNE PAROISSE EN ÉVOLUTION »

CONSIDÉRANT que le livre « Saint-Gabriel-de-Rimouski, une paroisse en évolution » qui présente l'historique des 150 ans de la paroisse est un élément important pour l'évènement du cent-cinquantième anniversaire de la paroisse ;

CONSIDÉRANT que Jocelyne Des Rosiers accorde un droit d'impression à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour ce livre ;

CONSIDÉRANT que tous les frais inhérents à la rédaction d'un tel ouvrage ont été défrayés par Viateur De Champlain ;

CONSIDÉRANT que d'importantes sommes ont été consacrées au paiement des droits d'utilisation de photos à différents organismes par Viateur De Champlain ;

CONSIDÉRANT que le député Pascal Bérubé a versé en juin 2021 la somme de 1000 \$ pour l'impression de ce livre du cent-cinquantième anniversaire de la paroisse ;

CONSIDÉRANT que Viateur De Champlain a versé le 2 septembre 2021 la somme de 2000 \$ comme commandite aux Fêtes du cent-cinquantième, dédiée à l'impression du livre ;

CONSIDÉRANT que le prix pour 1000 copies totalise 16 971,15 \$ taxes incluses, moins 3 000 \$ de commandite, le montant à être financé par la Municipalité est de 13 971,15 \$;

CONSIDÉRANT que le cout de revient est de 13,97 \$ par volume pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente est fixé à 30 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que le profit de la vente de ces livres représente 16,03 \$ par volume et un profit totalisant 16 030 \$ sur 1000 livres vendus ;

CONSIDÉRANT que Jocelyne Des Rosiers et Viateur De Champlain demandent de créer un fonds géré par la Municipalité dédié en priorité aux activités sportives des jeunes de Saint-Gabriel-de-Rimouski dont les modalités restent à préciser ;

CONSIDÉRANT que Viateur De Champlain souhaite collaborer à la promotion et la vente du livre en concertation avec la Municipalité et le Comité des fêtes du 150^e ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le Conseil municipal de la paroisse Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte d'accorder un contrat à Marquis Imprimeur de Montmagny pour l'impression de 1000 volumes totalisant un maximum de 17 735 \$ taxes incluses, et autorise son directeur général, Frédérick Lee, à signer tous les documents relatifs à cette transaction et d'en effectuer le paiement par la suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-09-156

10.2 – FÊTE DU 150^E OUVERTURE D'UN COMPTE AUPRÈS DE DESJARDINS ENTREPRISES

ATTENDU l'impression du livre « Saint-Gabriel-de-Rimouski, une paroisse en évolution;

ATTENDU QUE les ventes du livre et le paiement des fournisseurs entraîneront plusieurs transactions monétaires;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer une comptabilité distincte pour l'évènement du 150^e anniversaire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à Desjardins entreprise via le centre de service de Saint-Gabriel-de-Rimouski l'ouverture d'un compte opération au nom de la municipalité

QUE messieurs Georges Deschênes maire et Frédérick Lee directeur général soient les signataires autorisés au compte ainsi que pour les formulaires d'ouverture de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-09-157

10.3 – RENOUVELLEMENT PLAN DE COMMUNICATION AVEC HARFANG STUDIO MULTIMÉDIA

ATTENDU QUE l'entreprise Harfang Studio multimédia réalise pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski la gestion de son site internet, ses médias sociaux et son journal municipal

ATTENDU QUE la municipalité se déclare satisfaite des services de Harfang Studio multimédia ;

ATTENDU QUE cette entreprise locale propose une nouvelle entente à la municipalité pour un an au coût de 260\$ mensuellement ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte le devis d'Harfang Studio multimédia au montant de 260\$ mensuellement pour l'année 2022 pour :

- Réalisation du journal municipal « Brin de nouvelle »
- Mise à jour des supports numérique
- Captation mensuel en direct du conseil municipal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-09-158

11.1 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Programme du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire présenter une demande pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un service de gestion animalière afin de répondre à l'application de la Loi sur l'encadrement des chiens dangereux ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

- S'engage à participer à l'étude de faisabilité et fournir l'information nécessaire à sa réalisation ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

21-09-159

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h37.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire